

Charte de L' Association Sportive – LFJM

Les 8 engagements de l'élève de l'Association Sportive :

1°) Je m'engage à participer régulièrement aux séances d'entraînement pour ne pas pénaliser le restant du groupe.

2°) Je m'engage à prévenir mon professeur si j'ai un empêchement.

3°) Je m'engage à respecter les autres et je les encourage à progresser.

4°) Je m'engage à favoriser le travail d'équipe.

5°) Je m'engage à respecter le règlement intérieur du Lycée.

6°) Je m'engage à prendre avec moi mes objets de valeur dans la salle de sport.

7°) Je m'engage à me rendre rapidement à la restauration scolaire ou au repas tartines muni de ma carte prioritaire afin de gagner du temps.

8°) Je m'engage à ne pas traîner dans les vestiaires en fin de séance pour être à l'heure au cours suivant.

9°) je m'engage à avoir une tenue adaptée et à respecter le matériel